

## **DELIBERATIONS DU 15 mars 2013**

1. Débat d'orientations budgétaires 2013
2. Rythmes scolaires – report à la rentrée de septembre 2014 (information)
3. Maison relais – désignation d'un opérateur
4. Stagiaires de l'enseignement supérieur – gratification
5. Déclaration du groupe des élus(es) et de la gauche citoyenne : soutien aux femmes djiboutiennes

|  |
|--|
| <b>Département</b><br>Loire-Atlantique |
| <b>Arrondissement</b><br>Saint-Nazaire |
| <b>Canton</b><br>Montoir-de-Bretagne   |

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **15 MARS 2013**

**DEL\_20130315\_01**

Nombre  
de conseillers en  
exercice

|    |
|----|
| 29 |
| 23 |
| 29 |

de présents  
de votants

OBJET :

**Débat d'orientations  
budgétaires  
2013**

L'an deux mil treize, le quinze mars

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Mme Sabine MAHE

**Etaient présents :** Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Gilles FLORENCEAU – Martine AUFORT – Dominique ESCOUTE – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Lauryane PICAUD – Christine CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Jacques VERRIELE – David PELON -

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

Christian GARENTON à Denis ROULAND – Michèle ROUE à Claude AUFORT

Elsa TESSIER à Sabine MAHE – Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Isabelle ROUAUD à Jacques VERRIELE – Monique ARNOULD à David PELON -

**Absents :**

Un scrutin a eu lieu, Mme Christine CHEVALIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite le

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée qu'en application des dispositions prévues aux articles 11 et 12 de la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, dans les communes de 3 500 habitants et plus, l'examen du budget doit être précédé d'un débat d'orientations budgétaires.

Elle précise que ce débat ne constitue qu'un stade préliminaire de la procédure budgétaire et qu'aucune décision ne s'impose : le budget ne devra être voté par l'Assemblée qu'au cours d'une séance ultérieure.

Elle invite dès lors le Conseil à prendre connaissance des différentes informations préparées par la Commission Finances et Travaux, tant du point de vue de la section de fonctionnement que la section investissement, portant à la fois sur les exercices écoulés et sur les perspectives des années 2013 à 2015.

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux ont ensuite fait part de leurs propositions sur les priorités de leurs choix budgétaires au cours du débat qui s'est instauré.



⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 22.03.13  
 ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 22.03.13  
 ⇒ Retour en Mairie le 22.03.13  
 ⇒ Publié ou affiché le 22.03.13

**DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2013**

Pour 2012, malgré ces bons résultats, il faut rester vigilant notamment avec l'augmentation moyenne annuelle des dépenses de 2008 à 2012, de + 2,4 % (dont les dépenses de personnel représentant 51.7 % du total) ; et pour les recettes, + 4,6 % mais qui intègrent des recettes exceptionnelles avec les cessions immobilières.

En 2013, la section de fonctionnement va devoir intégrer **compte tenu notamment de l'effort imposé par l'Etat** pour les collectivités, la baisse significative des concours financiers de l'Etat - la DGF de Trignac – 26 KF dès 2013, jusqu'à 54 KE en 2015, la baisse de la DSR dotation de solidarité rurale et la DNP dotation nationale de péréquation en baisse dès 2013 et que nous devrions perdre en 2015 c'est 51 KF de moins, de la non-garantie de la DSC par la CARENE au delà de 2014 notamment sur la part variable (120 KE pour Trignac), prévoir également la diminution progressive de la TLPE (moins de supports mais pesant cependant moins de 3 % des recettes réelles) et enfin de l'évolution forte du FPIC (la péréquation horizontale) qui de part la loi de finances va doubler d'ici 2016 (pour Trignac, passe de 17 KE à 40 KE et 91 KE en 2016).

[A ce sujet, la CARENE propose de rester dans le système de répartition de droit commun (entre CARENE et communes : coefficient d'intégration fiscal ; entre communes : potentiel financier et population de la commune), la variante intégrant le critère revenu par habitant étant difficile à appliquer, créant des augmentations trop élevées].

**Les ressources fiscales de l'intercommunalité fondent comme neige au soleil,**

| Nom de l'entreprise              | Commune             | Cotisation CFE 2011 | Cotisation CVAE 2011 | Cotisation TP 2009 | Différence cotisations 2011/2009 |
|----------------------------------|---------------------|---------------------|----------------------|--------------------|----------------------------------|
| SNC SOCIETE RAFFINERIE DE DONGES | DONGES              | 2 320 903           | 319 766              | 11 545 989         | -8 905 320                       |
|                                  |                     |                     | 2 640 669            |                    |                                  |
| SA ELENGY                        | MONTOIR DE BRETAGNE | 2 297 150           | 311 858              | 5 549 579          | -2 940 571                       |
|                                  |                     |                     | 2 609 008            |                    |                                  |
| SA STX FRANCE                    | SAINT NAZAIRE       | 1 152 095           | 307 827              | 2 882 577          | -1 422 655                       |
|                                  |                     |                     | 1 459 922            |                    |                                  |
| SAS AIRBUS OPERATIONS            | MONTOIR DE BRETAGNE | 955 594             | 301 743              | 7 259 834          | -6 002 497                       |
|                                  |                     |                     | 1 257 337            |                    |                                  |
| SAS YARA FRANCE                  | MONTOIR DE BRETAGNE | 453 613             | 141 350              | 1 852 040          | -1 257 077                       |
|                                  |                     |                     | 594 963              |                    |                                  |

Les dotations baissent de plus de 10% par an sans parler des quinze plus grandes entreprises du territoire qui depuis la suppression de la TP et son remplacement par la CFE/CVAE provoque une très forte et durable chute du niveau de ressource fiscale de la C A R E N E (en partie compensée) sans qu'en contre partie l'emploi trouve une embellie !

Ainsi pour les cinq plus grandes entreprises du territoire le montant de TP acquittée en 2009 de **29 090 019€**. La mise en œuvre de la CFE/CVAE représente pour 2011, un manque à gagner de **20 528 120€ soit les 2/3 !**

En terme d'économies de gestion, Trignac doit contenir ses dépenses de fonctionnement : les 'charges à caractère général' (autrement dit les crédits d'intervention des services), prévues pour + 4 % en 2013 pour arriver à + 3 % les années suivantes, et les charges de personnel prévues pour + 3 %, les autres charges de gestion (dont les subventions aux associations) à + 2.3 %.

Parallèlement, prévoir une implication des services qui sont réorganisés en pôles (socio-culturel, éducation et politique de la ville, technique, administratif), dans un plan d'économies de gestion, notamment autour du CEP (conseil en énergie partagée), sachant que les dépenses de fluides représentent près de 5 % des dépenses de fonctionnement, et diverses améliorations (sécurisation de la chaîne de la dépense, mutualisation des dépenses de communication, mise en place d'un décompte des 'travaux en régie' etc...).

La CAF nette pour l'exercice 2012 à 1 060 KE corrigée des cessions, présente une bonne performance mais ne pas oublier que les recettes intègre une régularisation des contrats CAF de 170 K€.

Le résultat global de clôture (le fonds de roulement) de 1 735 KE intègre l'emprunt de 1 M€ de 2012 pris par anticipation.

Parallèlement, noter une situation plutôt saine de la dette, surtout si l'on déduit le remboursement des emprunts MAEPA (306 KE sur une annuité totale de 1 031 KE), avec un stock de dette en diminution nette dès 2014, et parallèlement une courbe descendante de l'annuité de la dette à partir de 2014.

Une pause dans l'endettement pourrait donc être faite, ceci étant rendu possible par les bons résultats reportés de 2012, mais aussi par un bon droit de tirage pour les subventions d'investissement du PRU de Certé (jusqu'en 2014 compris, et une fin de droit en 2015) et la rentrée du 'PIC 2, le 'million' de la CARENE', ainsi qu'une nouvelle subvention issue du FDSC (Fonds de développement solidaire pour les communes) 200 KE pour le projet l'ESCALE.

Le recours à l'emprunt pourra être évité en 2013-2014 et en 2015 limité à une enveloppe de 1 400 KE [à l'heure où l'attribution de prêts aux communes, -que ce soit par la Banque postale ou par le réseau bancaire privé-, sera drastique et lié aux bons ratios de la collectivité, à la qualité de ses comptes], cet emprunt ne faisant pas atteindre la cote d'alerte de 10 ans en termes de 'capacité de désendettement.

Conséquences sur le 'programme d'équipement' : il s'agit de contenir la programmation pluriannuelle autour de 3 700 KE en 2013, 3 800 KE en 2014 et 3 000 KE en 2015 – et cela après il est vrai avoir connu des années avec des pics (encore récemment : 2011 avec 4 728 KE, 2012 avec 3 992 KE).

**Déclaration de Claude AUFORT**  
**au nom du groupe socialiste**

Débat d'orientation budgétaire :

Nous déplorons comme le groupe communiste et gauche citoyenne le fort taux de chômage en France et à laquelle notre région n'échappe pas. Nous faisons les mêmes constats concernant la situation européenne et le nombre de personnes sans emploi. Nous ne pensons pas que la situation d'un pays comme la France puisse s'améliorer rapidement, nos industries sont trop liées à un contexte international pour que quelques mois d'une nouvelle politique puisse changer significativement la situation. Quand on est opposant systématique il est facile de dire y a qu'à !

Nous qui soutenons, même si nous gardons une distance critique, un parti qui avec les verts et les radicaux de gauche a accepté de prendre des responsabilités nationales dans un contexte très difficile, nous espérons que les mesures prises, en cours ou qui restent à prendre, serviront à petit à petit changer la situation de ce pays. Nous voulons faire preuve de patience et soutenons le gouvernement actuel dans sa mise en place d'une BPI qui puissent servir aux entreprises et donc à l'emploi de ce pays, nous apprécions le rôle joué par le ministère des finances quand il permet de finaliser un tour de table financier qui permet la commande d'un super paquebot pour St Nazaire. Ce qui n'avait pas été rendu possible sous le gouvernement précédent.

Nous soutenons le gouvernement quand il s'engage à lutter contre la précarité, ce qui peut jouer en priorité positivement pour les familles les plus touchées par la crise.

Contrairement au groupe PC et Gauche Citoyenne nous ne pensons pas que l'Etat doive tout régenter et les perspectives d'un certain nombre de dispositions rapprochant les centres de décisions des citoyens ont notre soutien : que ce soit l'orientation professionnelle vers les régions qui sera ainsi plus proche de la formation professionnelle, ou bien de donner aux départements la gestion du handicap ce qui est logique puisqu'ils gèrent déjà les Maisons départementales du handicap.

On retrouve là des différences fondamentales d'approche entre nos 2 groupes qui viennent s'inscrire historiquement sur des différences d'approche politiques que sont le jacobinisme et le girondisme.

Nous sommes pour un acte nouveau de décentralisation même si nous regrettons que la concertation ne soit pas assez construite entre Etat et associations d'élus locaux. Nous comprenons que les communes puissent être sollicitées dans le cadre d'un effort national qui concerne tout le monde. Nous pensons qu'il faut plus de concertation entre les communes dans le cadre des intercommunalités et que celles-ci notamment sur les plans locaux d'urbanismes puissent se voir confier de nouvelles missions. Sans intervention forte de la CARENE qu'aurions-nous pu faire sur Certé et de quelles capacités disposerions-nous pour entamer la rénovation du Centre-Bourg ?

Néanmoins quelques points nous font soucieux et nous les partageons avec nos camarades de la majorité municipale : il y a en effet un risque d'effet ciseaux entre la baisse des rentrées pour les communes et de nouvelles charges. La future réforme des rythmes scolaires si elle est nécessaire n'est pas sans nous inquiéter par son impact sur nos finances. Elle doit encore être affinée pour prendre en compte les remarques des élus locaux.

De même les questions de péréquation financières ne sont pas sans nous poser questions : nous avons critiqué les décisions du gouvernement Fillon sur le mode de calcul du fonds de péréquation (FPIC) qui ne tenaient pas compte du potentiel fiscal des habitants. Si nous avons bien compris cette

dimension a été prise en compte mais cela ne changerait pas grand-chose et dans le cadre de la CARENE, les prévisions précédentes sont conservées. Cela nous interroge.

Nous sommes pour un Fonds de péréquation mais il doit mieux tenir compte de l'historique des communes et de leur taux d'équipements à un instant T. sinon les communes pauvres historiquement ne rattraperont jamais les autres communes plus riches.

Tenant compte de tout cela le budget 2013 sera difficile et nous saluons l'effort de chacun des services, de chaque adjoint pour tenir un budget rigoureux. C'est pourquoi nous ne sommes pas inquiets du taux d'endettement de Trignac même si l'Echo de la Presqu'île pointe le fort taux d'endettement de notre commune. En effet il y a de bons emprunts tels que celui réalisé pour l'agrandissement de la MAEPA Camille Claudel.

La revalorisation de certaines bases de fiscalité locales devraient nous aider, de même la taxe sur la publicité même si elle stagne est particulièrement intéressante à Trignac du fait de sa zone commerciale.

Le fait d'être tout contre St Nazaire donne à Trignac des atouts considérables si nous savons inventer de nouveaux partenariats avec St Nazaire et si nous nous faisons plus respecter par la qualité de nos contributions dans l'intercommunalité. Pour nous les autres ne sont pas des menaces mais des chances possibles de développement. *avec le département, le région et l'Etat.*

Un bonne orientation budgétaire dans un moment difficile pour les finances publiques nous oblige à faire preuve de créativité, à mieux optimiser nos équipements, à travailler en équipe avec les personnels pour trouver des pistes d'amélioration du service public.

Parions aussi sur le développement de Trignac et de l'agglomération et sur de bons résultats de la politique du gouvernement actuel.

**Mairie de Trignac, DOB 2013**  
**Déclaration de Christelle Oriaut, Présidente du groupe des Elus**  
**(es) communistes et de la Gauche Citoyenne**  
**Débat d'orientation budgétaire**  
**Conseil municipal du 15 mars 2013**

**Le débat d'orientation budgétaire ne peut être dissocié des conséquences d'une crise qui n'est pas la nôtre. L'Etat se défaussant sur nous collectivités dont les budgets doivent être pourtant équilibrés. Les cadeaux fiscaux aux entreprises et les réductions de charges n'ont jamais contribué à créer des emplois durables.**

**L'Europe s'enfonce dans la récession, avec plus de 26 millions de personnes sans emploi, le taux de chômage dans l'UE est de 10,7 % en janvier 2013**

Le taux de chômage en France métropolitaine a bondi pour atteindre 10,2% de la population active au 4<sup>ème</sup> trimestre 2012 et devrait continuer de croître en 2013. Les entreprises pourraient supprimer 200 000 emplois d'ici fin 2014.

En Pays de la Loire c'est 9,6% de la population active qui est au chômage et malgré la dynamique de l'industrie aéronautique dans l'estuaire maritime, le taux est 8,4% dans notre département et continue sa progression.

**De nouveaux choix en matière de décentralisation sont envisagés laissant penser qu'il s'agit d'un moyen de limiter les conséquences de la crise.**

Les collectivités participent à développer les droits de tous à se former, à se loger, à se déplacer, à se soigner, à se cultiver.

Elles contribuent à relever les défis économiques, industriels et ceux de la transition énergétique nécessaire.

Agissons pour une réforme qui permette de combattre les fractures territoriales béantes, les inégalités sociales et favoriser la préservation de l'environnement.

**Veillons à ce que nos citoyens soient enfin au centre des enjeux et des décisions.**

**L'égalité républicaine entre les territoires suppose une réflexion partagée en termes d'aménagement du territoire.**

Dans le projet de décentralisation, présenté comme l'acte III, l'État se défausse une nouvelle fois de ses missions nationales devant pourtant garantir l'égalité sur tout le territoire.

il se désengage

- **du développement économique ;**
- **de son corollaire d'actions en faveur de l'emploi ;**

tout en proposant :

- **aux régions de piloter la mission de l'orientation professionnelle et les CIO,**



- **aux départements de transférer la responsabilité du handicap ;**
- **aux communes de s'impliquer dans un nouveau découpage des prises en charge entre les communes et l'État, pour les missions quotidiennes d'enseignement : les rythmes scolaires n'étant que le premier volet,**

**Les désengagements de l'Etat portent atteinte à la dynamique budgétaire que nous avons su préserver**

L'Etat sur 3 ans **2013, 2014, 2015** s'engage globalement à une réduction de 1,5 milliards d'euros des dotations en soit une perte de 4,5 milliards d'euros, et double les réductions de dotations prévues sous Sarkozy.

**La réaction des élus (es) locaux ne s'est pas fait attendre, manifestant leur colère.**

Les dépenses locales représentent 212,6 milliards d'euros ainsi un peu plus de 11 % du PIB et 71% des investissements publics.

Le président de l'AMF précise alors : « *J'ai dit à Jean-Marc Ayrault que l'annonce de dotations amputées de 4,5 milliards d'euros sur la période 2013-2015, sans concertation préalable, n'était pas une méthode de nature à faire prospérer un pacte de confiance et de responsabilité* » entre les collectivités locales et l'Etat, pacte qui passe avant tout par « *le partage d'informations et la concertation* »..

Le Président de l'AMF(UMP) et son secrétaire général (PS), André Laignel ont souligné qu'avec une augmentation prévue de « *deux milliards d'euros des charges diverses pour les collectivités, celles-ci étaient victimes d'un véritable « effet de ciseau pénalisant, avec moins de dotations et plus de charges* ».

La modernisation de l'action publique ne doit pas signifier que les collectivités soient des variables d'ajustement au nom du remboursement de la dette publique, alors qu'elles n'en sont pas responsables.

**Il n'y aura pourtant pas de sortie de crise sans les collectivités territoriales. Alors pourquoi les pénaliser ?**

**Nous avons besoin d'un État qui s'engage et joue son rôle!**

La réponse aux défis d'aujourd'hui passe par un renouveau démocratique profond de nos institutions.

**Donnons toute leur place aux coopérations volontaires !**

**Cela appelle à inventer** des formes nouvelles de coopérations opérationnelles, pour les grands projets volontaires et librement consentis, sous contrôle citoyen.

Aux métropoles intégrées, nous opposons des projets métropolitains, élaborés et contrôlés démocratiquement, incluant et respectant les différents niveaux de collectivités.

Les communes sont le cœur battant de notre République, des lieux de résistance, de projets et de décisions partagés.

Il serait impensable de se priver de cet atout unique en Europe, en leur retirant leurs compétences, leur capacité d'initiative, de coopération, en les intégrant systématiquement à des échelons supérieurs, en attendant leur mort lente.

Elles doivent garder la maîtrise des sols et c'est pourquoi nous nous opposons à l'instauration de PLU intercommunaux, prévue dans le texte.

**En conclusion, nous ne pouvons que constater que les politiques menées sur le dos des collectivités sont insupportables et remettent en cause l'élaboration d'un pacte de confiance et de solidarité avec l'Etat.**

Dans une ville populaire comme Trignac, dont les habitants sont frappés de plein fouet par le chômage et la baisse du pouvoir d'achat, nous avons préservé notre structure budgétaire qui nous permet de ;

- **maintenir notre niveau d'investissement et assurer la mise en œuvre des services publics locaux,**
- **soutenir toutes les associations**

dans ce contexte, il conviendra de s'interroger sur la rénovation de la mairie pourtant nécessaire, sur la construction d'une médiathèque sans oublier les besoins d'équipement en matière sportive.

Les baisses de dotation actuelles et à venir se conjuguent avec l'accroissement des charges imposées par la réforme des rythmes scolaires, la hausse des cotisations à la Caisse Nationale de Retraite des collectivités Locales, le cofinancement des politiques nationales et le relèvement du taux de TVA.

La réforme territoriale couplée avec un nouvel acte de décentralisation sans réforme solidaire et partagée de la fiscalité, **c'est faire prévaloir l'austérité et l'augmentation de la précarité.**

Si certaines décisions et réformes peuvent être qualifiées de progressistes, d'autres s'éloignent de plus en plus des engagements pris.

Ainsi faire la guerre au terrorisme en Afghanistan et au Mali ne fait pas disparaître la misère sur laquelle se nourrissent l'extrémisme et le terrorisme.

Elle représente des dépenses considérables qui visent aussi à préserver les intérêts économiques de grands groupes.

En quoi à ce jour, ces choix permettent-ils aux peuples de :

- **prendre leurs affaires en main ;**
- **d'assurer un développement durable de leurs territoires ;**

nous sommes dans le registre de la justification, sachant que les conséquences de l'intervention en Libye étaient bien connues.

**Une alternative à l'austérité existe, ce n'est pas celle d'une gauche engagée de l'application de mesures libérales, mais celle qui mettra l'humain au cœur des réformes partagées par les citoyens ; Les élus (es) que nous sommes et les habitants de la commune seront aux rendez-vous pour construire une autre perspective que le renoncement face à un patronat déterminé à préserver d'abord les intérêts des actionnaires.**

|  |
|--|
| <b>Département</b><br>Loire-Atlantique |
| <b>Arrondissement</b><br>Saint-Nazaire |
| <b>Canton</b><br>Montoir-de-Bretagne   |

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du **15 MARS 2013**

**DEL\_20130315\_02**

|                                   |           |
|-----------------------------------|-----------|
| Nombre de conseillers en exercice | <b>29</b> |
| de présents                       | <b>23</b> |
| de votants                        | <b>29</b> |

L'an deux mil treize, le quinze mars  
Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC  
étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Mme Sabine MAHE

OBJET :

**Rythmes scolaires  
Report à la rentrée de  
septembre 2014**

**(information)**

**Etaient présents :** Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Gilles FLORENCEAU – Martine AUFORT – Dominique ESCOUTE – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Lauryane PICAUD – Christine CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Jacques VERRIELE – David PELON -

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

Christian GARENTON à Denis ROULAND – Michèle ROUE à Claude AUFORT  
Elsa TESSIER à Sabine MAHE – Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Isabelle ROUAUD à Jacques VERRIELE – Monique ARNOULD à David PELON -

**Absents :**

Un scrutin a eu lieu, Mme Christine CHEVALIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite le

Le décret n° 2013-77 du 24 Janvier 2013 modifie l'organisation du temps scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires à compter de la rentrée de septembre 2013.

Toutefois les communes peuvent demander au directeur académique des services de l'éducation nationale une dérogation pour la mise en œuvre de la réforme à la rentrée de septembre 2014. Elles ont jusqu'au 31 Mars 2013 pour demander cette dérogation.

La semaine d'enseignement actuellement de 24 heures répartie sur 4 jours de cours est abandonnée au profit d'une semaine de 4 jours et demi avec toujours 24 heures . La demi-journée supplémentaire est prévue le mercredi matin par principe. Une dérogation avec motivation pourra être demandée afin que cette demi-journée ait lieu le samedi matin.

La journée de classe ne pourra excéder 5h30 par jour dont 3h30 maximum par demi-journée. La pause méridienne devra être d'une heure et demie minimum.

Les heures d'enseignement de la demi-journée supplémentaire libèrent 45 minutes de cours pour les quatre autres jours. Ce temps libéré sera consacré soit à :

- ⇒ Les Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)
- ⇒ Le Temps d'Accueil Périscolaire (TAP)

La journée de cours se terminera à 16h30.

Cette réforme est destinée aux enfants. Elle doit faciliter leurs apprentissages, améliorer leurs résultats en allégeant les heures d'enseignement et ainsi mettre en place des activités éducatives.

De nombreuses questions restent encore en suspens, il nous faut encore du temps pour envisager la meilleure organisation.

C'est pourquoi suite aux concertations avec les directeurs d'école, les représentants de parents d'élèves, les élus de la commission vie scolaire, et le bureau municipal, il a été décidé de demander un report de la mise en place de la réforme à la rentrée 2014 auprès de la direction académique.

*Pour extrait conforme,  
Le Maire,*

- ⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 22.03.2013
- ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 22.03.2013
- ⇒ Retour en Mairie le 22.03.2013
- ⇒ Publié ou affiché le 22.03.2013



|  |
|--|
| <b>Département</b><br>Loire-Atlantique |
| <b>Arrondissement</b><br>Saint-Nazaire |
| <b>Canton</b><br>Montoir-de-Bretagne   |

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 15 MARS 2013

**DEL\_20130315\_03**

Nombre  
de conseillers en  
exercice

29

de présents  
de votants

23

26

OBJET :

**Maison relais**

**Désignation d'un  
opérateur**

L'an deux mil treize, le quinze mars

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Mme Sabine MAHE

**Etaient présents :** Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Gilles FLORENCEAU – Martine AUFORT – Dominique ESCOUTE – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Lauryane PICAUD – Christine CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Jacques VERRIELE – David PELON -

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

Christian GARENTON à Denis ROULAND – Michèle ROUE à Claude AUFORT

Elsa TESSIER à Sabine MAHE – Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Isabelle ROUAUD à Jacques VERRIELE – Monique ARNOULD à David PELON -

**Absents :**

Un scrutin a eu lieu, Mme Christine CHEVALIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite  
le

Un projet de 'maison relais' est en gestation à Trignac depuis plus d'un an, à partir d'un constat de l'ABS (analyse des besoins sociaux) sur un public d'hommes isolés en difficulté sociale à Trignac, d'un patrimoine communal de deux maisons de ville au 34 et 36 rue Marie Curie permettant la création de 6 studios et d'espaces de vie collective (cuisine-sanitaires-buanderie), et d'un partenariat avec l'association *Anef-Ferrer*, de Nantes et Saint-Nazaire (membre du conseil d'administration du CCAS), qui gère déjà une maison relais sur ces deux villes.

Choix d'un opérateur pour les travaux :

La société anonyme d'HLM, *ESPACE DOMICILE* dont le siège social est à Trignac, s'est d'emblée montrée intéressée par ce projet -lequel correspond à l'une de ses missions fortes, la réalisation de logements-résidences répondant à une demande d'habitat spécifique ou adapté, et notamment dans le cadre d'une maîtrise d'ouvrage déléguée par une collectivité publique.

Le choix d'*ESPACE DOMICILE* correspondant aux deux parties et notamment au partenariat étroit souhaité par la Ville de Trignac, sans qu'il soit besoin d'une mise en concurrence de plusieurs bailleurs sociaux.

Le montage juridique sera un '*bail emphytéotique*' (bail immobilier de très longue durée, qui confère au preneur un droit réel sur la chose louée, à charge pour lui d'améliorer le bien, les améliorations bénéficiant au bailleur en fin de bail sans indemnisation du preneur). Cet acte sera passé devant notaire.

*ESPACE DOMICILE* versera à la Ville un prix de cession symbolique de 1 €, sa participation financière se réalisant en nature avec les travaux.

*ESPACE DOMICILE* fera son affaire d'obtenir les financements, notamment un prêt PLAI, qui déterminera la durée du bail emphytéotique (alignée sur la durée du prêt le plus long, a priori 50 ans).

Le gestionnaire pressenti, l'association ANEF-FERRER passera convention directement avec ESPACE DOMICILE, et s'engagera à lui payer un loyer représentant plus ou moins l'annuité des prêts contractés pour les travaux.

L'association ANEF FERRER fera son affaire de l'agrément maison relais auprès de la DDCS, et de l'obtention des financements de l'Etat et ou du Conseil Général.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré,

**DECIDE :**

⇒ d'approuver le projet de 'maison relais' sur Trignac sur des biens du patrimoine communal

⇒ d'approuver le choix de l'opérateur bailleur social, ESPACE DOMICILE, chargé des travaux dans le cadre d'un bail emphytéotique ou à réhabilitation.

|             |    |
|-------------|----|
| Voix pour   | 29 |
| Voix contre | 0  |
| Abstentions | 0  |

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 22.03.2013

⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 22.03.2013

⇒ Retour en Mairie le 22.03.2013

⇒ Publié ou affiché le 22.03.2013

Pour extrait conforme,  
Le Maire,



|  |
|--|
| <b>Département</b><br>Loire-Atlantique |
| <b>Arrondissement</b><br>Saint-Nazaire |
| <b>Canton</b><br>Montoir-de-Bretagne   |

Commune de TRIGNAC

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL  
DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Du 15 MARS 2013

**DEL\_20130315\_04**

Nombre  
de conseillers en  
exercice

29

de présents  
de votants

23

29

OBJET :

**Stagiaires de  
l'enseignement  
supérieur**

**Gratification**

L'an deux mil treize, le quinze mars

Le Conseil Municipal de la commune de TRIGNAC

étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de  
Mme Sabine MAHE

**Etaient présents :** Sabine MAHE – Karina ANDRE – Christian BOUALEM – Raymond LE DAHERON – Dominique MAHE-VINCE – Maurice CHICOUENE – Marie-Hélène SIMON – Claude AUFORT – Monique LEMAN – Gilles FLORENCEAU – Martine AUFORT – Dominique ESCOUTE – Marylise OLIVIER – Denis ROULAND – Gilles BRIAND – Christelle ORIAUT – Lauryane PICAUD – Christine CHEVALIER – Freddy LEGOFF – Eric MEIGNEN – Sandrine LEBRUN – Jacques VERRIELE – David PELON -

**Les conseillers ci-après avaient délégué leur mandat respectivement :**

Christian GARENTON à Denis ROULAND – Michèle ROUE à Claude AUFORT

Elsa TESSIER à Sabine MAHE – Christophe ANDRE à Karina ANDRE – Isabelle ROUAUD à

Jacques VERRIELE – Monique ARNOULD à David PELON -

**Absents :**

Un scrutin a eu lieu, Mme Christine CHEVALIER a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le  
Et que la convocation avait été faite  
le

La Ville de Trignac est régulièrement sollicitée par des étudiants pour effectuer un stage au sein des services dans le cadre de leur formation.

Consciente des difficultés financières rencontrées par les étudiants en cours de leur cursus scolaire, la Ville de Trignac souhaite contribuer à l'amélioration de leurs conditions d'accueil dans le cadre du décret 2009-885 du 21 juillet relatif aux modalités d'accueil des étudiants de l'enseignement supérieur en stage dans les administrations et établissements publics de l'État ne présentant pas un caractère industriel.

Dès lors, dans le cadre de la loi n°2006-396 modifié du 31 mars 2006 pour l'égalité des chances, il est proposé de mettre en œuvre le dispositif suivant :

- Le stage dont la durée initiale ou cumulée ne peut excéder six mois, à l'exception de stage intégré à un cursus pédagogique prévoyant une durée supérieure, fait l'objet d'une convention tripartite conclue entre le stagiaire, l'établissement préparant un diplôme de l'enseignement supérieur et la Ville de Trignac
- Lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois de présence cumulés et que les stagiaires sont en continu ou de manière alternée dans les services municipaux, ils bénéficient d'une gratification versée mensuellement au pro rata des journées de présence au sein des services de la Ville. Son montant dû est fixé à 12,5% du plafond de la sécurité sociale défini en application de l'article L 242-4-1 du code de la sécurité sociale. Le montant de cette gratification suivra la législation et la réglementation en vigueur. La période de deux mois est appréciée compte tenu de la convention de stage mais également de ces éventuels avenants. Il est précisé de plus que
  - Le montant de la gratification est proratisé en cas de suspension ou de résiliation de la convention de stage
  - Le montant de la gratification à verser ne prend pas en compte le remboursement éventuel de frais engagés pour effectuer le stage et les avantages qui peuvent être offerts aux stagiaires concernant sa restauration ou son transport.



- La gratification est due au 1er jour du 1er mois du stage
- Les élèves des écoles d'application, les fonctionnaires ayant la qualité de stagiaire ainsi que tout stagiaire dont la rémunération est prise en charge par un organisme sont exclus du dispositif.

Il sera proposé à Madame le Maire de signer les convention tripartite avec les établissements et les stagiaires et d'autoriser le paiement de la gratification énoncée ci dessus.

### Le Conseil municipal

Après en avoir délibéré,

- autorise Madame le Maire à signer les conventions tripartites avec les établissements et les stagiaires pour les stages entrant dans ce dispositif
- autorise le versement mensuel prorata temporis d'une gratification sur la base de 12,52% du plafond horaire de la sécurité sociale, aux étudiants stagiaires issus de formations supérieures (niveau post-bac) accueillis pour une durée, en continu ou alternée, supérieure à deux mois de présence cumulées pendant la période de stage
- inscrit les crédits correspondants au budget de chaque exercice.

|             |    |
|-------------|----|
| Voix pour   | 29 |
| Voix contre | 0  |
| Abstentions | 0  |

⇒ Transmis à M. le Sous-Préfet le 22.03.13  
 ⇒ Reçu par M. le Sous-Préfet le 22.03.13  
 ⇒ Retour en Mairie le 22.03.13  
 ⇒ Publié ou affiché le 22.03.13



Pour extrait conforme,  
 Le Maire,

*[Handwritten signature]*

## **Déclaration de Lauryane PICAUD du groupe des élus (es) communistes et de la gauche citoyenne Soutien aux femmes djiboutiennes**

La République de Djibouti est un petit pays de 23 000 Km<sup>2</sup> coïncé entre l'Éthiopie et l'Érythrée. Il occupe une position géopolitique stratégique avec une façade maritime ouverte sur la Mer Rouge et l'Océan Indien et abrite la plus grande base militaire française en Afrique forte de 3000 soldats. Le pays compte 600 000 habitants, des somalis concentrés dans le Sud, des Afars dans le Nord et le Sud Ouest (région de Tadjourah, Obock, Dikhil) et une minorité yéménite.

Ancienne colonie française, indépendante en 1977, Djibouti vit sous une dictature sanglante. Le régime s'est illustré par une politique de marginalisation à l'encontre des Afars.

Les populations vivent depuis des années un véritable calvaire. Elles sont devenues la cible des attaques de l'armée gouvernementale : exécutions extra-judiciaires, tortures, viols. Les infrastructures économiques ont été détruites par l'armée dans les régions en guerre. Les puits, le cheptel ont été décimés. Un blocus alimentaire et sanitaire draconien a longtemps frappé ces régions du Nord et Sud Ouest du pays qui a eu des conséquences dramatiques pour les populations.

Les femmes ont été et restent les principales victimes de cette guerre : c'est la catégorie la plus faible, puisque sans armes. Les arrestations arbitraires, les tortures, les agressions sexuelles sont le lot quotidien des femmes des régions du Nord du Pays, régions considérées comme « dangereuses » par l'armée. Il existe de nombreux témoignages de femmes violentées, violées, de très jeunes filles tombées enceintes à l'issue d'un viol commis par des soldats.

Les témoignages attestent de viols en série de femmes Afars par l'armée gouvernementale. Ces viols systématiques visent à la destruction de l'identité ethnique. Elles sont violées par plusieurs soldats pour qu'elles soient marquées à vie, brisées, humiliées. Certaines jeunes filles sont restées handicapées à vie à la suite de ces violences. Elles sont souvent violées devant leurs parents, leurs maris pour briser toute reconstruction familiale.

Considéré comme un déshonneur terrible, la plupart des femmes victimes ne veulent pas parler des viols qu'elles ont subis. Ce qui rend difficile un recensement fiable des femmes violées par les soldats de l'armée gouvernementale. Le chiffre de plusieurs centaines est néanmoins avancé par des organismes locaux et par le Comité des Femmes d'Aide aux femmes victimes de violence à Djibouti.

Depuis le début de la guerre civile en 1991, des centaines de femmes Afars ont été violées par l'armée gouvernementale à Djibouti. Ces femmes gardent pour beaucoup d'entre elles, des séquelles physiques. Elles sont, toutes, marquées à vie dans leur corps, leur dignité, leur conscience.

Les femmes djiboutiennes se battent sur le terrain pour la reconnaissance de ces viols comme crimes de guerre. Malgré la répression et la honte qu'elles éprouvent, certaines victimes ont eu le courage de porter plainte contre les soldats coupables. Mais ces plaintes sont classées sans suite par le Tribunal de Djibouti et n'aboutissent jamais. Au contraire, il y a même eu de nouvelles exactions commises à l'égard de certaines d'entre elles par les autorités judiciaires elles-mêmes ! Pour lutter contre cette situation intolérable, des femmes se sont constituées en « **Comité contre les viols et l'impunité** », pour la reconnaissance de ces viols comme crimes de guerre et pour que les militaires coupables soient jugés. La République de Djibouti, principale base militaire française en Afrique, continue de violer les droits humains en toute impunité.

Seule, l'arrestation et la condamnation des coupables qui continuent à vivre en toute tranquillité et à exercer les fonctions de soldats dans l'armée régulière peuvent soulager les femmes victimes de ces violences et leur rendre un peu de leur dignité.

*La communauté internationale, l'Union Européenne et la France dont les intérêts sont très représentés à Djibouti doivent faire pression sur le gouvernement djiboutien pour qu'il mette un terme à cette situation intolérable.*

Nous demandons l'application de la CEDAW (CONVENTION SUR L'ÉLIMINATION DE TOUTES LES FORMES DE DISCRIMINATION À L'ÉGARD DES FEMMES) des Nations-Unies qui établit en son article 4.c que les États ont le devoir d'« agir avec la diligence voulue pour prévenir les actes de violence à l'égard des femmes, enquêter sur ces actes et les punir conformément à la législation nationale, qu'ils soient perpétrés par l'État ou par des personnes privées. ». Pour mémoire, Djibouti a ratifié cette Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDAW), le 31 octobre 1994 ainsi que son Protocole facultatif le 2 février 2005.

Nous tenons à exprimer notre indignation devant ces crimes d'une violence inouïe et resterons particulièrement mobilisés à faire cesser l'impunité face à ces violences.

Nous condamnons les agressions de l'armée djiboutienne contre les civils Afars, et plus particulièrement contre les femmes et **soutien le Comité des Femmes Djiboutiennes contre les Viols et l'Impunité.**

Nous condamnons fermement, les agressions inadmissibles de l'armée djiboutienne contre les civils Afars, et plus particulièrement contre les femmes de cette communauté. Nous **demandons la protection des civils Afars, à Djibouti, persécutés quotidiennement, et plus particulièrement les femmes Afars cibles privilégiées des exactions de l'armée djiboutienne.**

Dans ce cadre, nous vous proposons de soutenir l'appel du Comité des Femmes Djiboutiennes contre les Viols et l'Impunité.

#### **EN EXIGEANT :**

- *De briser le mur du silence qui entoure les violations des droits humains à Djibouti,*
- *L'ouverture d'une enquête internationale sur toutes les exactions commises à l'encontre des femmes et plus particulièrement sur les viols des jeunes filles et des femmes dans le Nord et le Sud-ouest du pays ;*
- *La reconnaissance de ces viols comme crimes de guerre;*
- *Le jugement des soldats coupables de ces viols par le Tribunal Pénal International.*

**EN INTERPELLANT :**

- *le gouvernement français, militairement présent à Djibouti, pour qu'il pèse de tout son poids diplomatique pour faire cesser ses tortures et viols à l'encontre des femmes et que justice soit faite*
- *Pour que l'aide française à la république de Djibouti soit conditionnée aux respects des droits humains*
- *l'Union européenne, soutien économique important de la République de Djibouti, pour qu'elle fasse pression, sur le régime de Djibouti afin de respecter les droits humains et surtout assurer la protection des femmes sans défense et de faire respecter la CEDAW.*

*Cette déclaration sera transmise aux services du 1er Ministre, à Mme la Ministre des droits des femmes, à M. le Ministre de la Défense, au Parlement, aux parlementaires de Loire-Atlantique, et au CIDEF.*